



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

### COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 29 SEPTEMBRE 2020

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Karine RHONE, Stéphanie PROST, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Frédéric JOIRON, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Cédric TALLON, Joël GARÇON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

*Membres excusés : Mme LAX-COMERRO Lorène, Mme JAUNET Magali, M. Eddy LOZOWSKI*

*Pas de pouvoirs reçus.*

*Début de la séance à 19H05*

*M. GONZALEZ fait un rappel du précédent CM en date 27/08.*

*Arrivée de M. TALLON à 19H10.*

### **OBJET : Marché de travaux – programme de voirie 2020 choix entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 28 Juillet 2020 – Décision du Maire n°06-2020 - Choix maître d'œuvre –attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux constituant le Programme de Voirie 2020 au cabinet ELLIPSE Géomètres de MORESTEL (38510).

Il a été procédé à un avis d'appel d'offres, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne [www.emarchespublics.com](http://www.emarchespublics.com) le 29 juillet 2020 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 31 juillet 2020. Trois offres ont été réceptionnées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 Septembre à 14 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis. Après vérification de l'offre et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé de retenir la proposition du groupement d'entreprises PL FAVIER-BERTRAND TP qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Groupement PL FAVIER-BERTRAND TP	49 947.00 €	9 989.40 €	59 936.40 €

*Cela concerne des travaux de voirie / enrobé et reprise des eaux pluviales pour :  
« Chemin du Bac au port de Quirieu »*

*M. VIENOT DE VAUBLANC évoque un problème « Rue des Fontanilles », et sur la « Rue du Creux du chou » certains empruntent le sens interdit, il évoque aussi le fait que les conducteurs freinent sur la RD 1075 avant de tourner.*

*M. GARÇON précise qu'il s'agit surtout de respect du code de la route.*

*Mme FOURNIÉ, Mme JERPHAGNON-GRANDJEAN, Mme BLAEVOET et M. GARÇON qui empruntent régulièrement cette voie, ne remarquent pas de gêne avec cet aménagement.*

*Mme KANMACHER soulève le problème de la vitesse des cyclistes « Chemin du Bac » et demande s'il y a des aménagements prévus ? Beaucoup de vélos empruntent cet itinéraire désormais répertorié au niveau de la CCBD.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC propose un sens unique sur cette voie.*

*M. GARÇON explique qu'il est difficile de prévoir des aménagements spécifiques aux vélos, car ils respectent peu la signalisation et cela aurait plus de nuisances pour les riverains.*

*M. GONZALEZ propose d'interroger un club cycliste pour tenter de trouver des solutions.*

*Il faut être vigilant car « le mieux est souvent l'ennemi du bien ».*

*Il faudrait également réfléchir à un itinéraire pour les vélos après le Pont de Briord en direction du Bayard.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

**DÉSIGNE** : Le groupement d'entreprises PL FAVIER-BERTRAND TP titulaire du marché de travaux « Programme de voirie 2020 » pour la somme de 49 947.00€ HT (quarante-neuf mille neuf cent quarante-sept euros hors taxes)

**OBJET** : Convention entre la Préfecture de l'Isère et la commune de BOUVESSE-QUIRIEU pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

Le 13 novembre 2008, la commune de Bouvesse-Quirieu a signé avec la Préfecture de l'Isère une convention permettant la transmission par voie électronique de certains actes soumis au contrôle de légalité.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2009 et doit être renouveler chaque année.

Au fil des années, la liste des différents types de documents devant être transmis par voie dématérialisée s'est allongée, notamment en janvier 2018 avec la dématérialisation des documents budgétaires et en juillet 2019 pour les pièces liées à la commande publique.

*Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;*

*Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le projet de convention organisant la transmission par voie électronique des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire et les documents relatifs à la commande publique ;*

*Considérant les avantages que représente la transmission par voie électronique,*

*M. GONZALEZ fait lecture d'une partie de la convention, en énumérant notamment les types d'actes pouvant être transmis.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** la commune à continuer la transmission par voie électronique des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire et les documents relatifs à la commande publique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Isère la nouvelle convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

**OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la commune de LA TOUR DU PIN : fonctionnement du centre-médico scolaire.**

Le centre médico-scolaire implanté sur le territoire de la commune de La Tour du Pin, intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles de communes voisines.

Une convention annuelle régit la répartition des charges de fonctionnement du CMS entre les communes bénéficiaires ; pour l'année 2019-2020, la participation de chaque commune utilisatrice a été fixée à 0.96€ par élèves scolarisés.

**Plan de financement 2019/2020 – Participation Commune**

**Fonctionnement :**

**0.96€ / Enfant scolarisé pour l'année 2019/2020, soit 163.20€ pour 170 élèves.**

*M. GONZALEZ explique le fonctionnement : constitué d'un médecin scolaire, d'infirmières scolaires et du personnel administratif. Le financement du fonctionnement de ce centre médico-scolaire incombe aux communes (hors coût du personnel).*

*Le centre médico-scolaire intervient notamment pour les visites médicales à l'école, pour les PAI, pour les PAP (plan accueil personnalisé), informations préoccupantes...*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** les termes de la convention ;

**ACCEPTE** de financer le CMS à hauteur de 0.96€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2019 / 2020,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**OBJET : Désignation d'un référent communal ambroisie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Préfet de l'Isère, pour la désignation d'un référent communal ambroisie.

Il explique au Conseil que ce référent peut être un agent communal ou un élu municipal. Ce dernier est en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine privé que sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du référent ambroisie.

*M. ALMODOVAR demande quels sont les moyens d'interventions ?*

*M. GONZALEZ explique que nous avons eu de nombreux signalements. Il faut dialoguer avec les propriétaires et sensibiliser chacun à l'invasion de l'ambroisie. La destruction des plans d'ambroisie peut se faire aux frais du propriétaire.*

*Mme KANMACHER demande si une intervention maintenant n'est pas trop tard dans la saison ?*

*M. GONZALEZ explique qu'une action maintenant permet d'agir ponctuellement mais le problème doit être traité en amont avant la période de Septembre / Octobre.*

*M. TEILLON explique qu'il est confronté lui-même à une lutte sans fin.*

*Nous pourrions envisager l'organisation de formations pour sensibiliser et trouver des solutions pour son élimination. Créer des chantiers jeunes sur cette thématique.*

M. Joël GARÇON propose sa candidature en collaboration avec M. Romain TEILLON

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** de choisir comme référent ambroisie :

M. Joël GARÇON

**DEMANDE** à M. le Maire de procéder à l'envoi de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Isère.

**OBJET : Etude de la demande de subvention émise par l'association « l'Echo du Nant ».**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention émise par l'association « l'Echo du Nant ».

L'association emploie 6 professeurs en CDI et 2 intervenants extérieurs.

Depuis plusieurs années, elle déplore une baisse drastique de subventions.

Cette situation fragilise considérablement l'association, et notamment, concernant le maintien de tarifs attractifs pour les familles (pour information : 3 familles de la commune sont adhérentes).

Vu la délibération N° 38-2020 en date du 28 Juillet 2020 approuvant les subventions aux différentes associations pour le budget général 2020.

*M. GONZALEZ propose d'attribuer une subvention à cette association.*

*M. MERLE demande le montant des subventions des autres communes.*

*M. GONZALEZ explique que nous n'avons pas ces chiffres.*

*M. ALMODOVAR intervient pour donner les chiffres de sa propre association sur Serrières de Briord.*

*M. GONZALEZ propose 150€*

*L'année prochaine, il faudra demander les nombres d'adhérents de la commune dans les différentes associations bénéficiant de subventions.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 150€ (cent cinquante euros) à l'association « l'Echo du Nant ».

**DEMANDE** à ce que la somme soit prélevée sur le compte 6574 du budget communal 2020.

**OBJET : Vente bande de terrain à détacher de la parcelle B n°157 – « Route de Boulieu » - SAS HIVORY**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la société HIVORY SAS dont le siège social se situe : 124 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE (Pouvoir donné à SYSTRA foncier pour les démarches administratives), pour acquérir auprès de la commune une bande de terrain à détacher de la parcelle communale cadastrée B n°157.

La société HIVORY SAS a pour activité le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunications.

Elle a pour projet d'installer une antenne de téléphonie pour renforcer la couverture numérique sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la demande du Conseil Municipal, ce projet a fait l'objet d'une note d'information de la commune à destination des riverains, cette note d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres mi-septembre.

Après discussion, la société HIVORY propose un prix forfaitaire de 2000€ (deux mille euros) ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** la proposition d'achat de la société HIVORY SAS au prix forfaitaire de 2000€ (deux mille euros) ;

**AUTORISE** le futur acquéreur à mandater un géomètre afin de déterminer la surface exacte à acquérir ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

## **OBJET : QUESTION DIVERSES**

### - CR des travaux des commissions communales

#### Commission urbanisme – Mme SIMON Angélique :

- Désignation nouveau bureau pour le SYMBORD – nouveau SCOT approuvé en Octobre 2019 on devrait recevoir la feuille de route pour mettre en compatibilité notre PLU. Nouveau président M. Aurélien BLANC - Maire de Saint Marcel Bel Accueil.
- La CCBD envisage fortement de mettre en place un PLUI.

#### Commission patrimoine – Mme KANMACHER :

- Concours de fleurissement finalisé avec Mme RHONE Karine. Mme RHONE a fait la remise des prix, les candidats ont été surpris du faible nombre de participants... Habituellement il n'y a pas de candidatures mais une désignation par les membres de la commission de fleurissement. Il est nécessaire de travailler sur un règlement pour l'année prochaine.
- Communication : travail sur le site WEB, la gazette N°2 est chez le graphiste et sera bientôt disponible, travail sur le sommaire du bulletin...
- Festival et programmation d'été : rencontre avec le Département et Imagine Quirieu, Engrangeons la musique, et l'ESCPP (Espace Social et Culturel du Pays de la Pierre) qui a des projets en plein air... Il faut réfléchir à une programmation dans différents lieux sur la commune.
- Travaux avec les élèves de Villemoirieu, 2 propositions de travail :
  - Aménagement Place d'Enieu (conflits d'usages sur cette place)
  - Journée du vélo
- ENS dans l'attente des conclusions du comité scientifique Départemental – Rapport dans les semaines à venir. Il est probable qu'il sera nécessaire de réunir un comité de site.

M. BORDEL fait un CR des consignes pour l'organisation du recensement de la population  
Il a été sensibilisé sur les risques avec le COVID et notamment concernant les contrats des agents recenseurs. Il faudra également recenser tous les nouveaux permis et également intégrer la normalisation des voies.

Commission sécurité – M. JOIRON : Relecture du document unique avant présentation au Conseil Municipal, Dossier vidéosurveillance, réunion à prévoir notamment concernant le Plan Communal de Sauvegarde, début 2021 il faudra envisager la désignation des référents sécurité... En 2021, mise en place de ¼ heure de sécurité avec les agents.

Commission scolaire et affaires sociales – Mme BLAEVOET et Mme FOURNIÉ : un courrier a été adressé aux familles concernant le protocole sanitaire au restaurant scolaire, ouverture du gymnase aux écoles, il faudra anticiper le renouvellement avec le contrat du prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, ESCPP (Espace Social et Culturel du Pays de la Pierre) pour l'organisation d'une animation aux vacances de la Toussaint, RDV pour les colis de fin d'année pour les aînés, CR concernant la 1<sup>ière</sup> réunion du Groupe d'action préventive, RDV avec Mme OLIVIER concernant un projet de MAM sur la commune (recherche d'un local pour s'établir sur Bouvesse).

Commission des salles – M. Thierry MERLE : Il rappelle la réunion du calendrier des fêtes le Mardi 6 Octobre 2020 – Salle de la Mairie.

Commission des travaux – M. GARÇON : CR assemblée générale SEMCODA, travaux Port de Quirieu travaux la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'Octobre...  
M. ALMODOVAR réunion RGPD la semaine prochaine

- **Projet de reprise du Bar / Tabac / Epicerie**  
*La Mairie a été contactée par une personne désireuse de racheter le fond de commerce du Bar-Tabac « Place de la Mairie ». Pour l'instant, il s'agit d'une sollicitation pour aide administrative. Cette réouverture s'inscrit dans les objectifs du Conseil Municipal. Cela permettrait de redynamiser le centre village. Mme KANMACHER évoque l'opération 1000 cafés.*
  
- **Rencontre avec l'entreprise VICAT**  
*RDV le 19 Octobre 2020 à 17H en Mairie*  
*Prise de contact pour engager la discussion notamment sur les problèmes de sécurité, de bruits et parler des projets de la commune...*  
*Mme KANMACHER demande s'il y a eu des retours concernant l'enquête sur l'incendie VICAT en date du lundi 7 Septembre 2020.*  
*M. GONZALEZ précise qu'il n'a pas connaissance de rapport sur cet incident, mais il précise que ce sujet pourra être évoqué lors du RDV.*  
*M. VIENOT DE VAUBLANC souligne que la Mairie se doit d'informer les citoyens sur ce qu'il s'est passé. Il lui a été rapporté des évènements sur Quirieu (tables et verres noircis...).*  
*M. VIENOT DE VAUBLANC remercie Mme KANMACHER d'avoir relayé l'information sur le site internet mais M. GONZALEZ attire l'attention car il ne faut pas que cette page serve de tribune... Attention aux réponses sur les commentaires...*  
*M. GARÇON fait part de son expérience sur l'incendie VICAT.*  
*M. GONZALEZ précise qu'il met à disposition des membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2019.*  
*M. VIENOT DE VAUBLANC attire l'attention sur l'importance de ce rapport et notamment sur les acronymes utilisés, cela permet de se rendre compte à quel point on est pollué. Il précise qu'en fin d'année, nous serons amenés à se prononcer sur une demande d'augmentation de combustion... il faudra être attentif à cette demande. Il souligne l'importance des conséquences de l'émission de ces polluants.*  
*M. GONZALEZ rappelle qu'il sera opportun à ce moment-là, de demander une présentation du projet en Conseil Municipal.*
  
- **Pétition Enieu – Circulation et vitesse excessive « Rue du relais de poste »**  
*M. MERLE propose l'installation d'un radar pédagogique pour vérifier les revendications des habitants du quartier. Il existe du matériel qui permet l'enregistrement des données avec calcul d'une moyenne de vitesse).*  
*M. VIENOT DE VAUBLANC évoque la sécurisation de la RD 1075 à proximité du passage piétons des Fontanettes et l'abri de bus de Cruvières. Il demande à M. le Maire de se rapprocher du département pour trouver des solutions (tunnel, aménagement feu piéton...)*
  
- **ENS en attente des conclusions du comité scientifique départemental**  
*Rappel de l'info de Mme KANMACHER ci-dessus*
  
- **Conseil exploitation régie des eaux**  
*Pas d'élus de la commune de Bouvesse-Quirieu lors du tirage au sort*
  
- **Conférence territoriale 8 Octobre 2020**  
*Le Président du département présentera : plan transport, mesures économiques d'accompagnement aux communes...*
  
- **Divers**  
*Appel d'offres pour l'installation de WC extérieurs à la Salle polyvalente : études en cours.*  
  
*M. GONZALEZ a été élu Président SICTOM de la région de Morestel pour les 5 ans à venir. Il fait également partie de la commission des politiques contractuelles de la CCBD qui s'occupe des fonds LEADER.*

*Séance close à 21H32.*